



Chertsey, 13 février 2019

Monsieur le Maire / Conseillères et conseillers municipaux

La présente fait suite à la réunion de la FALC du 2 février dernier durant laquelle monsieur Quenneville, maire de la municipalité de Chertsey, a mentionné que les coûts des études de sécurité des barrages situés sur le territoire de la municipalité ainsi que leur mise à niveau étaient beaucoup plus élevés (jusqu'à trois fois) que ceux établis par le Conseil municipal précédent.

A cette rencontre, les représentants de l'Association des propriétaires du Lac Beaulne (APLB) ont fait une demande verbale d'information concernant les coûts relatifs à la réfection des barrages publics de la municipalité de Chertsey.

La présente est pour confirmer cette demande verbale faite le 2 février 2019. Le Conseil d'Administration de l'APLB considère essentiel d'obtenir les informations suivantes avant la réunion publique du 2 mars 2019 :

1. Budget détaillé établi par le Conseil municipal précédent pour les études de sécurité de barrage devant être réalisées.
2. Budget détaillé établi par le Conseil municipal précédent pour effectuer la mise à niveau des barrages publics requérant des modifications.
3. Budget et hypothèses d'utilisation de la taxe environnement depuis sa mise en vigueur.
4. Nouveaux budgets et calculs établis par le Conseil municipal actuel pour les items 1,2 et 3.
5. Projection de l'impact des subventions gouvernementales annoncées le 29 janvier 2019 (PAFMAN) sur les budgets de réfection des barrages.

Nous espérons de vos nouvelles rapidement dans ce dossier dont l'impact pourrait être désastreux pour plusieurs résidents du Lac Beaulne mais également des autres lacs de la Municipalité de Chertsey.

Bien à vous,

Françoise Marceau
Secrétaire de l'APLB

c.c. Monsieur Miguel Brazeau et mesdames Joanne Loyer et Linda Paquette